F.F.N. L.I.F.

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES

DE LA FEDERATION DE NATATION

Siège Social : 20 rue Louis Breguet – 78140 Vélizy-Villacoublay

☎ : 01-39-46-33-76 / **e-mail : cdy.ffn@wanadoo.fr**

SITE INTERNET DU CD 78 : http://yvelines.ffnatation.fr/

COMPTE RENDU DE REUNION DU 26/01/2024

Comité Directeur du CDY

Objet	:	Réunion du Bureau du Comité Départemental des Yvelines de Natation
Lieu	:	Versailles
Référence	:	Bulletin – **1993 bis**

Participants :

- Brigitte AROT,
- Michel BOURSE,
- Vanessa DURAND,
- Bernard HENRY,
- Lionel HERVAULT,
- Lise MARTIN,
- Virginie PORTAL,
- Myriam STECK,
- Frédéric SIMON.

Diffusions :

Excusés : Eric BOCHER, Stéphane DUBOC, Didier LAHAYE et Céline MIGNON

- Les participants et excusés +:
- Présidents des clubs Yvelinois

	Nom	Date	Visa
Rédacteur	Vanessa DURAND	02/02/2024	
Approbateur	Virginie PORTAL	09/02/2024	

ORDRE DU JOUR

1. ASSEMBLEES GENERALES DU CD 78 2
1.1. Assemblée Générale Extraordinaire 2
1.2. Assemblée Générale Ordinaire Elective 3
2. CHAMPIONNAT DES YVELINES 3
3. POINT FINANCIER 3
3.1. Les subventions 3
3.2. Le stage de Water-Polo 4
4. POINT COMPETITIONS 4
5. BILAN DEMENAGEMENT CD 78 4

1. ASSEMBLEES GENERALES DU CD 78

Compte tenu du planning des Olympiades et du changement du siège social du Comité Départemental des Yvelines, il y aura deux Assemblées Générales en 2024 :

- 15 juin 2024 : Assemblée Générale Extraordinaire
- 5 octobre 2024 : Assemblée Générale Ordinaire élective.

1.1. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu **le samedi 15 juin 2024** en présentiel. Le CD78 contactera les clubs qui avaient émis le souhait d'accueillir cette assemblée générale (pour rappel : NC Rambouillet, CSN Guyancourt et CN Poissy).

L'ensemble des rapports des différentes Commissions devront être rendus pour le 15 mai 2024 au plus tard afin de pouvoir diffuser l'ensemble du dossier aux clubs yvelinois.

Lors de cette assemblée générale seront remis les médailles aux récompensés. La liste des propositions des récompensés devra être fournie par les clubs Yvelinois au plus tard le 15 mai 2024.

1.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

En 2024, l'ensemble des membres actuels du Conseil d'Administration du CD 78 sont démissionnaires (élections obligatoires après les JO). L'Assemblée Générale ordinaire élective aura lieu le **5 octobre 2024** et doit élire les nouveaux membres souhaitant intégrer le Conseil d'Administration du CD 78.

Les candidats souhaitant rejoindre le CD 78 devront faire acte de candidature. Un dossier complet composé de la lettre de candidature et de la copie de la licence (avec la mention d'honorabilité > penser à cocher « bénévole » sur la demande de licence) sera à renvoyer au plus tard le 14 septembre 2024. **Une attention particulière pour les clubs qui devront licencier leurs bénévoles rapidement après la reprise de la nouvelle saison**.

La date limite du dépôt des votes sera le 04 octobre à minuit.

Le dépouillement aura lieu le 05 octobre matin avant l'Assemblée Générale Ordinaire Elective qui aura notamment pour mission d'élire le/la président(e) du CD 78.

Des précisions complémentaires suivront prochainement.

2. CHAMPIONNAT DES YVELINES

Le championnat des Yvelines aura lieu les 27 et 28 avril 2024 à Sartrouville. L'organisation de ce championnat est sous la responsabilité du club AN Sartrouville, avec l'aide du CD 78.

Le CD 78 répondra aux questionnements (chronométrage, surveillance, etc.) de l'ANS à l'issue de cette réunion.

Hors réunion : une réponse a été apportée à l'ANS le 06 février 2024.

Une réunion de préparation est à programmer en mars, au retour des vacances scolaires d'hiver > Action Vanessa.

3. POINT FINANCIER

3.1. LES SUBVENTIONS

A l'issue des modifications apportées pour les subventions, seules les compétitions, la formation et les manifestations départementales peuvent prétendre à être subventionnées. Ce changement diminue drastiquement les possibilités de financement du CD 78 mais également des clubs.

Le CD 78 valide le financement des actions pour les Avenirs, la Coupe de Départements et le Water-Polo, à l'image de ce qui avait été prévu.

Le CD 78 ne souhaite effectivement pas arrêter le financement de ces actions et pénaliser les nageurs du département.

3.2. LE STAGE DE WATER-POLO

Michel Bourse fait part du projet de stage de Water-Polo à Laval du 08 au 12 avril 2024. Le prix du stage (entre 13 et 15,5k€) a bien augmenté, notamment en raison du prix de location de la ligne d'eau.

> le CD 78 va financer en partie le stage de Water-Polo et une participation de 150€ par nageur sera demandé. Dans le cas où le CD 78 bénéficierait d'une subvention pour cette action, un remboursement sera effectué aux participants.

A noter aussi que le CD 78 étudiera les dossiers des participants en cas de difficulté financière – le CD 78 ne souhaite pas restreindre la participation d'un nageur en raison du coût demandé.

Michel poursuit en évoquant les Interdépartementaux : organisés par la LIF, ils auront lieu cette année le 7 avril à Montgeron et concerneront uniquement les U10. Ces interdépartementaux serviront à la LIF à établir une sélection pour la Hop Là Cup qui aura lieu à Mulhouse du 31 mai au 02 juin.

> Le CD 78 engagera une équipe pour ces interdépartementaux.

4. POINT COMPETITIONS

Virginie et Brigitte précisent que l'organisation des compétitions à venir est très compliquée soit parce qu'il manque un bassin, soit parce qu'il manque le jury de tête.

La compétition Journée Benjamin 1 prévue le 10 et 11 février a été annulée en raison de l'absence de bassin. Le 800m NL sera ajouté à la compétition du Circuit départemental du 4 février à Mantes.

Les prévisions sont malheureusement identiques pour le mois suivant : il manque un bassin pour le second rendez-vous du circuit départemental et également pour la Journée Benjamins. Pour rappel : en l'absence de compétitions, les nageurs ne pourront pas se qualifier. Ce qui est bien dommage.

En parallèle, le CD 78 fait face aux absences du jury de tête.

Hors réunion : lors de la compétition du 4 février, un JA du 94 a gentiment accepté d'assurer cette compétition.

Dans ces conditions, <u>en cas d'absence de JA, la compétition ne sera pas annulée mais les résultats ne seront pas remontés</u>. Le starter assurera la compétition, aucune disqualification ne sera prononcée.

5. BILAN DEMENAGEMENT CD 78

Le déménagement du CDY s'est pas déroulée juste après les fêtes de noël. La SEMIV a pris en charge le coût du déménagement et l'ensemble des bénévoles du CD 78 sont venus prêter mains fortes pour finaliser le déménagement et l'emménagement.

L'ensemble des réunions du CD 78 pourront avoir lieu en présentiel au siège du CD 78. Les formations (avec un nombre limité de participants – 15) pourront également se dérouler au CD 78 (une première formation ainsi qu'un examen et un examen GQS ont déjà été réalisés dans nos locaux en date du 13 et 20 janvier dernier).

La séance est levée à 22h00.